

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT – CHANTIERS

Date de la demande : _____ / _____ / 202__

Raison sociale du demandeur : _____

Enseigne concernée : _____

N° SIRET du demandeur : _____

Adresse du demandeur : _____

» **Adresse concernée par l'autorisation de stationnement** : au droit du N° _____ de (la voie) _____

» Emprise du stationnement nécessaire :

- nombre de places de stationnements : _____
- et/ou nombre de mètres linéaires : _____
- et/ou nombre de m² : _____

» **Précisions de la demande** (type de chantier, motifs, intitulé de la prestation – voir détails en annexe) : _____

» **Amplitude du stationnement** : _____ jours du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____

» Trottoir impacté :

- circulation piétonne conservée (1,40 m minimum) réorientée sur le trottoir d'en face

» **Téléphone du contact** : _____

» **E-mail de retour pour l'acte officiel** : _____

Pour permettre un traitement rapide merci d'inclure un plan de situation

Pour une optimisation du traitement votre demande doit nous parvenir, avec tous les éléments ci-dessus, a minima **12 jours ouvrés (hors jours fériés et week-end) avant les travaux.**

Toutes vos correspondances doivent transiter par la boîte mail demandevoirie@ville-venissieux.fr

ANNEXE

Détail des tarifs des services municipaux, issu de la délibération n°2020/24 du Conseil municipal du 7 décembre 2020 portant évolution du tarif des droits de voirie 2021

Dernier texte	Date	Date application tarif	Intitulé de la prestation	Type de redevable	Critères	Sous critères	Périodicité	Tarif 2021	Nature
Arrêté	30 décembre 2019	1 ^{er} janvier 2021	Droit fixe perçu pour toute occupation du domaine public ou pour toute permission	Professionnel	Sans objet	Sans objet	Annuelle	9,60€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / échafaudage mobile ou fixe / m ² au sol		Durée	< ou = à 7 jours	Par jour	1,20€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / échafaudage mobile ou fixe / m ² au sol		Durée	> à 7 jours	Par jour	0,70€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / benne, bungalow, dépôt matériel ou matériaux de toute nature, grue /m ²		Durée	< ou = à 7 jours	Par jour	1,25€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / benne, bungalow, dépôt matériel ou matériaux de toute nature, grue /m ²		Durée	> à 7 jours	Par jour	0,70€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / clôture provisoire /m ²		Durée	< ou = à 7 jours	Par jour	1,25€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / clôture provisoire /m ²		Durée	> à 7 jours	Par jour	0,70€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / étais appuyés sur la voie publique / unités / plots béton		Durée	< ou = à 7 jours	Par jour	1,25€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / étais appuyés sur la voie publique / unités / plots bétons		Durée	> à 7 jours	Par jour	0,70€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / étalage de démonstration dégustation, tables de café exceptionnelle / unité ou m ²		Durée	< ou = à 7 jours	Par jour	1,25€	7338
Arrêté			Occupation temporaire du domaine public / étalage de démonstration dégustation, tables de café exceptionnelle / unité ou m ²		Durée	> à 7 jours	Par jour	0,70€	7338

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

- **Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment les articles L.2213-6 et L.2331-1 à L.2331-4 ;
- **Code Général des Propriétés des Personnes Publiques**, et notamment les articles L.2125-1 à L.2125-6 ;
- **Code de la Voirie routière ;**
- **Loi n°2009-526 du 12 mai 2009**, et notamment son article 121 ;
- **Arrêté préfectoral n° 347 du 28 décembre 1964** portant réglementation sur la conservation et la surveillance des voies communales ;
- **Délibération n°2020/24 du 7 décembre 2020 du Conseil municipal de la commune de Vénissieux** portant évolution du tarif des droits de voirie 2021 ;